

Une motion qui nous fait bien plaisir !

Dépêche AFP du 16 mai

La principale fédération de parents d'élèves dans l'enseignement public, la FCPE, a adopté lundi une motion critiquant la réforme du collège, estimant que les moyens qui lui étaient accordés n'étaient pas suffisants et qu'elle risquait de creuser des inégalités.

"Nous, parents d'élèves, considérons que cette réforme a été engagée sans concertation suffisante, ni les moyens nécessaires pour répondre à toutes nos attentes", affirme la FCPE dans une motion adoptée de justesse lundi lors de son 70ème congrès national à Marseille.

"Les nouvelles pratiques pédagogiques annoncées (...) sont trop peu définies et non financées. Quant aux moyens dédiés à la formation et à la concertation des enseignants, ils sont nettement sous-évalués", précise cette motion, qui soutient que la mise en oeuvre de la réforme "génère déjà de nombreuses inégalités territoriales".

"La FCPE ne peut cautionner la mise en oeuvre d'une réforme dont les premiers signes ne respectent pas son esprit initial. Si le ministère de l'Éducation nationale continue dans cette mise en application dévoyée, la FCPE dénoncera cette réforme", conclut la fédération.

Une autre motion, demandant la suspension de la réforme, votée par mandat, a quant à elle été rejetée par le congrès (34,61% pour, 61,10% contre, 4,28% abstention), a toutefois souligné la direction de la FCPE dans un communiqué.

La réforme du collège divise la FCPE, dont la direction nationale soutient la réforme, alors que plus d'une dizaine de sections départementales s'y étaient fermement opposées et avaient appelé à la suspendre dans une pétition en début d'année.

"La motion (critiquant la réforme) a été adoptée à main levée, à 113 voix pour et 111 contre, de justesse. Mais c'est une belle victoire", a déclaré à l'AFP Dorothée Avet, présidente de la FCPE Seine-Maritime.

"Notre position n'a pas changé depuis le début. Nous sommes pour cette réforme, mais avec une grande vigilance sur les moyens", affirme la présidente de la FCPE Liliana Moyano.

Le décret sur la réforme du collège avait été adopté par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) qui représente la communauté éducative, mais il a fait l'objet d'une vive opposition de syndicats qui ont recueilli 80% des voix aux élections professionnelles.

Les langues anciennes, latin et grec, ne seront plus une option, au grand dam des associations d'enseignants. Elles seront enseignées via un EPI Langues et cultures de l'Antiquité et un "enseignement de complément". Les professeurs d'allemand s'opposent eux à la disparition d'une partie des classes bilingues (deux langues dès la sixième).